

inondés dans ce prétendu siècle de lumières, celui-ci doit être distingué. Il porteroit, si jamais il pouvoit être reçu, le dernier coup à l'Eglise catholique, en abolissant ses usages les plus antiques, les plus sacrés; & introduisant dans sa discipline une bigarrure odieuse qui, au moins quant à l'administration extérieure, l'affimileroit aux sectes les plus méprisables par leurs variations & leur inconstance.

L'auteur qui a eu plus d'une raison de garder l'anonyme, s'efforce de réaliser cette funeste révolution. Car, quoiqu'il verbiage particulièrement sur le jeûne & l'abstinence, entraîné par la nature & les conséquences inévitables du sujet, il admet le principe général de l'anarchie ecclésiastique, & prétend que les loix quelconques de l'Eglise universelle, relatives à la discipline, même les plus anciennes, les plus constamment observées, aussi respectables dans leur origine que par le consentement & l'adhésion des Peres & des conciles postérieurs, sont entièrement & péremptoirement dans la puissance de chaque évêque en particulier: de manière qu'il peut les abolir, réformer, modifier comme bon lui semble; même sans aucun concours du souverain Pontife, auquel il suffira de faire savoir, par un compliment aussi inutile qu'insolent, ce que l'on aura jugé à propos de faire.

Dès lors on verra établir dans un diocèse le mariage des prêtres, dans l'autre il restera interdit. Dans l'un on observera le carême,

* Dern. les jours d'abstinence & de jeûne, dans
Journal, p: l'autre ils seront abolis *. Ici les laïcs com-
munieront